

Secrétariat général

**DELIBERATION N° 36/2013
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 29 novembre 2013**

**Indemnisations des cotisations retraite Impayées du 1^{er} janvier 1991
au 31 décembre 2000 des personnels recrutés locaux de nationalité française
employés par les établissements en gestion directe (EGD) de l'AEFE au Maroc**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration autorise l'indemnisation des personnels recrutés locaux de nationalité française employés par les EGD au Maroc, au titre des cotisations retraite impayées du 1^{er} janvier 1991 au 31 décembre 2000 et autorise la directrice de l'Agence à signer les deux transactions (situations individuelles en annexe).

Nombre de votants: 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 29 novembre 2013

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES